Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_100-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-100

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-100 Marché Sacs jaunes – Attribution du marché

Rapporteur : Didier Goubil *Technicien référent : Marine Macé*

Un marché de fournitures de sacs destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés issus du tri a été publié le 1er décembre 2025 pour le service déchets.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Il concerne la fourniture de sacs jaunes translucides, de 50 L avec lien de fermeture à nouer, destiné à la collecte sélective des déchets triés. A ce titre, les sacs devront intégrer les consignes de tri avec extension ainsi que le logo de la collectivité et les coordonnées téléphoniques du service déchets.

La date limite de réception de dépôts des candidatures était fixée au 15 janvier 2026.

Les critères d'attribution de ce marché ont été définis de la manière suivante :

Critère	**Coefficient de pondération**
Prix des prestations proposé	50
Valeur technique de l'offre	50
TOTAL	**100**

De manière détaillée, la description des critères est la suivante :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_100-DE

Critère	Coefficient de pondération
Critère n°1 : Prix des prestations proposé	/50
Critère n°2 : Adéquation des caractéristiques techniques avec le cahier des charges : *Appréciée au regard du mémoire technique*	/20
Critère n° 3 : Performances en matière de protection de l'environnement : *Appréciées au regard du mémoire technique*	/20
Sous critère n° 1 : Teneur en matière recyclée du produit proposé	/6
Sous critère n° 2 : *Recyclabilité du sac et traçabilité des matières*	/5
Sous critère n° 3 : *Performance environnementale du transport et des emballages*	/4
Sous critère n° 4 : Labels, certifications et références environnementales	/3
Sous critère n° 5 : A*utres démarches écoresponsables*	/2
Critère n° 4 : Délai de livraison : *Appréciées au regard du mémoire technique*	/10
Pondération totale des critères d'attribution :	**/100**

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- PLASTHYLEN
- LA CASALINDA
- PTL
- SOCOPLAST

Le classement des offres est pondéré de la manière suivante :

Entreprise	Note du Prix sur 50	Note Valeur Technique sur 50	Note finale sur 100
PLASTHYLEN	41.76	45	86.76
LA CASALINDA	44.90	50	94.90
PTL	50.00	50	100
SOCOPLAST	47.94	48	95.94

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 26 mai 2026 et a décidé de retenir l'offre de PTL pour un montant annuel de **41 930.00 € HT** renouvelable 3 fois.

Vu l'avis du bureau communautaire du 11/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_100-DE

- ***Se prononce favorablement sur la proposition d'attribution du marché à la société PTL pour un montant de 41 930.00 € HT ;***
- ***Autorise le Président de Poher Communauté à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à son exécution.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_100-DE